



20 JAN. 2022

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS
DU CONSEIL NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE
du 15 décembre 2021**

Ce relevé de conclusions n'a pas vocation à retranscrire l'intégralité des débats mais à recenser les principaux avis émis au cours de ce conseil. Il est porté à l'information des membres du CNAS sur le portail du dialogue social. Il est mis en ligne sur l'intranet Alizé.

Le CNAS s'est tenu le 15 décembre 2021, avec l'ensemble des représentants des organisations syndicales, sous la présidence de la Secrétaire générale, Marie-Anne Barbat-Layani puis à compter de 14h30 du Secrétaire général adjoint, Brice Cantin.

En introduction, la Secrétaire générale a salué la capacité d'adaptation et d'engagement dont ont fait preuve l'ensemble des acteurs de l'action sociale ministérielle au cours d'une année 2021 qui a été encore fortement marquée par la crise sanitaire. S'agissant plus particulièrement de l'impact des dernières directives gouvernementales sur les Arbres de Noël organisés par les délégations, un état des lieux sera effectué pour examiner les modalités d'une éventuelle compensation en 2022 pour les enfants qui n'ont pas pu bénéficier des manifestations ou spectacles initialement prévus.

Le projet d'agenda social pour le 1^{er} semestre 2022 a été examiné. Il inclura, à la demande des représentants des organisations syndicales, un premier CNAS en mars ou avril.

1. POINTS SOUMIS AU VOTE

REORGANISATION DU RESEAU

Le projet de réorganisation du réseau a été soumis au Conseil, au terme des travaux conduits depuis plus d'un an, et sur la base des propositions modifiées pour prendre en compte les demandes formulées, au fil des discussions tenues avec les organisations syndicales, depuis le mois de septembre.

Ce projet prévoit la mise en place d'une structuration en entités régionales, tout en conservant un échelon de proximité à l'échelon départemental, en cohérence avec l'organisation du dialogue social local au sein des conseils départementaux de l'action sociale dont les modalités restent inchangées. Deux fiches de postes types sont définies : une fiche de poste de responsable régional et une fiche de poste de délégué qui comporte deux types de missions, qui peuvent être cumulables : des missions de délégué de proximité pour un département, et des missions d'expert dans le cadre de pôles de compétences métiers régionaux. Des responsables régionaux seront recrutés et l'ensemble des délégués et assistants actuellement en poste, après entretiens individuels, se verront proposer un poste de délégué, pouvant comporter, en particulier pour les assistants, des évolutions fonctionnelles, mais sans mobilité géographique. La mise en œuvre de ce projet de réorganisation, s'appuiera sur un plan d'accompagnement ambitieux comprenant plusieurs axes (RH, rémunération, formation, moyens matériels).

Un comité de suivi sera mis en place pour associer les représentants des personnels à la mise en œuvre de ce projet, notamment s'agissant des critères retenus pour arrêter la cartographie du réseau qui sera examinée en CNAS.

Les membres du Conseil ont été invités à se prononcer :

- sur les principes de la nouvelle organisation proposée : Solidaires, CGT et FO se sont exprimés contre, CFDT-CFTC et UNSA-CFE-CGC, se sont abstenus ;
- sur les modalités d'accompagnement de la réforme : Solidaires s'est exprimé contre, la CGT s'est abstenue ainsi que FO, la CFDT-CFTC et UNSA-CFE-CGC ont voté favorablement compte tenu des efforts d'accompagnement de l'administration.

PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ORIENTATIONS 2022

Les moyens consacrés en 2022 à l'action sociale sont importants, dans un contexte sanitaire qui reste empreint d'incertitudes sur le volume des prestations à financer. Un montant global de 107 M € est inscrit en loi de finances, les principaux postes de dépense sont les suivants :

- restauration : 46,9 M€ ;
- tourisme social : 24,2 M€ ;
- aide au logement : 9 M€ ;
- aide à la parentalité : 5,65 M€ ;
- crédits d'actions locales : 4,9 M€.

Il a été rappelé que ce montant global fera l'objet d'une mise en réserve globale et différenciée selon les postes de dépense.

L'ensemble des membres ont émis un vote négatif sur le projet de budget.

Le projet de note d'orientations à destination des présidents des CDAS a fait l'objet d'un échange avec les représentants des organisations syndicales et fera l'objet de modifications pour tenir compte de leurs observations, notamment concernant l'information des CDAS sur la réorganisation du réseau et sur le montant des enveloppes de crédits d'actions locales. Solidaires, CGT et FO ont exprimé un vote défavorable, CFDT-CFTC et UNSA-CFE-CGC se sont abstenus, sur le projet de note.

ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DE LA DGFIP

Le projet soumis vise à mettre en place pour les agents de la DGFIP mutés ou déplacés dans le cadre du déploiement du nouveau réseau de proximité, le même dispositif spécifique que celui mis en œuvre pour la DGDDI, à savoir la possibilité de bénéficier du versement de l'aide à la première installation, et des montants maximum concernant l'aide à la propriété et le prêt immobilier complémentaire.

Pour répondre aux préoccupations exprimées par les représentants des personnels, ce dispositif fera l'objet d'une application rétroactive, la date du 1^{er} janvier 2021 ayant été fixée avec la DGFIP.

Solidaires s'est abstenu, les autres organisations (CGT, FO, CFDT-CFTC, UNSA-CFE-CGC) ont exprimé un vote favorable.

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

L'ensemble des représentants des organisations syndicales ont exprimé un vote défavorable sur le compte rendu d'activités 2020, qui n'avait pu être examiné lors du CNAS de juillet.

HARMONISATION TARIFAIRE

La proposition d'évolution des montants de l'harmonisation tarifaire pour 2022 est limitée à 0,5% (soit 3 centimes), ce qui porte ces montants à 5,34 € en Ile de France et 5,84 € hors Ile de France.

L'ensemble des représentants des organisations syndicales se sont prononcés contre cette augmentation, en rappelant que la valeur du point d'indice n'avait pas évolué.

2. AUTRES POINTS

EPAF

Un point a été fait par EPAF en ce qui concerne :

- La mise en œuvre du plan de rupture conventionnelle collective : parmi les collaborateurs concernés, 2 ont refusé la rupture conventionnelle ; l'un sera muté dans une autre résidence EPAF, pour l'autre une solution est en cours d'élaboration.
- La programmation 2022 : s'agissant des vacances enfants, EPAF a reprogrammé des séjours à l'étranger, avec une solution de repli en cas d'impossibilité ; s'agissant des séjours en résidences, EPAF proposera une offre de séjours diversifiée et de qualité chez des prestataires pour compenser la fermeture au 31 décembre 2021 des résidences inscrites dans le plan de cession ; les montants des tarifs n'ont pas évolué pour 2022 et EPAF prévoit de travailler sur le dispositif de tarification des locations pour 2023.

Un point a également été fait par l'administration sur la situation particulière de la résidence La Saline à la Réunion, dont le taux d'occupation reste faible, ce qui doit conduire à rechercher des solutions de partenariat, ainsi que sur les travaux de rénovation de la résidence de La Baule.

BILAN DU FONDS D'INNOVATION LOCALE (FIL)

Un compte rendu de la mise en œuvre des 21 actions sélectionnées en 2019 dans le cadre du Fonds d'Innovation Locale a été communiqué au Conseil. Les représentants des organisations syndicales et l'administration ont partagé un bilan globalement positif et il a donc été acté de relancer en 2022 un nouvel appel à projets. Les critères et modalités seront redéfinis, de manière à inclure la totalité des régions et à mieux associer l'ensemble des CDAS.

PROPOSITIONS DES CDAS

Ont été examinées les propositions transmises par les CDAS depuis le dernier CNAS. Un point d'attention particulier a été relevé concernant les modalités de classement en zone de vie chère pour les prestations d'aide au logement. Elles seront clarifiées par l'ALPAF.